

Formation Comptabilité - Gestion

Organiser ses relations avec les organismes externes

CTB.24

PUBLIC CONCERNÉ

- Nouveau comptable
- Service RH
- Comptable

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Définition des objectifs et des pratiques des participants, échanges d'expérience
- Apports théoriques et pratiques
- Réflexions de groupe guidées par l'animateur
- Enseignement basé sur des cas précis liés à la vie de l'entreprise
- Pédagogie interactive basée sur l'alternance d'exemples, de questions-réponses et d'identification des problèmes intégrant de courtes périodes magistrales
- Nombreux exercices et cas pratiques sous

forme d'ateliers

FORMATION INTRA

Prix HT par Jour : 1340€
Durée conseillée : 2 jours
Participants : 8

FORMATION INTER

Prix HT par session : 1 020€
Durée : 2 jours
Dates des sessions :
20/12/2010 - 21/12/2010

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser l'environnement "Sécurité sociale"
- Comprendre les mécanismes de l'indemnisation de la sécurité sociale
- Connaître les grands principes de la retraite et du régime assurance chômage
- Travailler efficacement avec les professionnels de la paie

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PROGRAMME

- **L'organisation générale de la sécurité sociale**
Les différents régimes
Le régime général et son organisation
- **Les absences indemnisées par la sécurité sociale**
Maladie
Maternité, paternité
Accidents de travail et de trajet
Maladies professionnelles
Temps partiel thérapeutique
Cures thermales
- **Les règles d'indemnisation par la sécurité sociale**
Conditions d'accès
Délai de carence
Durée de l'indemnisation
Montant des IJSS
Le régime fiscal et social des indemnités
Atelier : calculs d'IJSS maladie, maternité,

CENTRE NATIONAL DE LA FORMATION - CONSEIL EN ENTREPRISE CNF - CE
38 RUE DES MATHURINS PARIS - AGENCE DE MARNE LA VALLEE : 01.64.21.09.94
Internet : www.cnfce.com E-mail : info@cnfce.com - FAX : 01.64.72.03.69

accident

- **Organiser les relations avec les partenaires extérieurs et comprendre leur fonctionnement**

Retraite complémentaire des salariés : L'ARRCO

Régime de la retraite des cadres et cadres supérieurs : L'AGIRC

Régimes de prévoyance collectifs des cadres et non cadres

Régime d'assurance chômage : Les ASSEDIC